

Subject: Explicitation des Critères au regard de mon Dossier (suite)

From: Rémy Malgouyres <remy.malgouyres@uca.fr>

Date: 03/06/2017 18:27

To: frederic.saubion@cnu.education.gouv.fr, jean-paul.deroin@cnu.education.gouv.fr, thierry.come@cnu.education.gouv.fr, herve.bismuth@cnu.education.gouv.fr, fabrice.guilbaud@cnu.education.gouv.fr, caroline.gruson@cnu.education.gouv.fr, arnaud.lepadellec@cnu.education.gouv.fr, corine.jegat@cnu.education.gouv.fr, francois.martin@cnu.education.gouv.fr, christian.cachard@cnu.education.gouv.fr, jacques.grober@cnu.education.gouv.fr, sylvain.ferez@cnu.education.gouv.fr, yves.artur@cnu.education.gouv.fr, annick.montanvert@cnu.education.gouv.fr, frederic.saubion@cnu.education.gouv.fr, regine.lemaoult@cnu.education.gouv.fr, dorian.petit@cnu.education.gouv.fr, fabien.torre@cnu.education.gouv.fr, franck.barbier27@cnu.education.gouv.fr, atilla.baskurt@cnu.education.gouv.fr, cristina.bazgan@cnu.education.gouv.fr, veronique.benzaken@cnu.education.gouv.fr, andre-luc.beylot@cnu.education.gouv.fr, mireille.blay@cnu.education.gouv.fr, omar.boucelma@cnu.education.gouv.fr, anne.boyer@cnu.education.gouv.fr, gaelle.calvary@cnu.education.gouv.fr, alexandre.caminada@cnu.education.gouv.fr, francois.charoy@cnu.education.gouv.fr, vincent.charvillat@cnu.education.gouv.fr, jean-paul.comet@cnu.education.gouv.fr, marc.daumas@cnu.education.gouv.fr, francois.denis27@cnu.education.gouv.fr, roberto.dicosmo@cnu.education.gouv.fr, philippe.gaborit@cnu.education.gouv.fr, marie-pierre.gleizes@cnu.education.gouv.fr, brigitte.garette@cnu.education.gouv.fr, jin-kao.hao@cnu.education.gouv.fr, jean-claude.konig@cnu.education.gouv.fr, abderrafiaa.koukam@cnu.education.gouv.fr, pascale.legall@cnu.education.gouv.fr, benedictte.desclefs@cnu.education.gouv.fr, christophe.lecoutre@cnu.education.gouv.fr, frederic.mallet@cnu.education.gouv.fr, arnaud.martin@cnu.education.gouv.fr, yves.metivier@cnu.education.gouv.fr, nadia-lynda.mokdad@cnu.education.gouv.fr, pierre-etienne.moreau@cnu.education.gouv.fr, thomas.noel@cnu.education.gouv.fr, jean-marc.ogier@cnu.education.gouv.fr, nicolas.ollinger@cnu.education.gouv.fr, nicolas.passat@cnu.education.gouv.fr, frederic.petrot@cnu.education.gouv.fr, cecile.roisin@cnu.education.gouv.fr, francis.rousseaux@cnu.education.gouv.fr, irena.rusu@cnu.education.gouv.fr, pascal.schreck@cnu.education.gouv.fr, pascale.sebillot@cnu.education.gouv.fr, florence.sedes@cnu.education.gouv.fr, ameur.soukhal@cnu.education.gouv.fr, olivier.teste@cnu.education.gouv.fr, annick.valibouze@cnu.education.gouv.fr, gilles.venturini@cnu.education.gouv.fr

CC: philippe.briet@cnu.education.gouv.fr, david.hernandez@cnu.education.gouv.fr, caroline.gruson@cnu.education.gouv.fr, nalini.anantharaman@cnu.education.gouv.fr, pascal.auscher@cnu.education.gouv.fr, catalin.badea@cnu.education.gouv.fr, hajer.bahouri@cnu.education.gouv.fr, julien.barral@cnu.education.gouv.fr, karim.belabas@cnu.education.gouv.fr, indira.chatterji@cnu.education.gouv.fr, dario.cordero-erausquin@cnu.education.gouv.fr, gerd.dethloff@cnu.education.gouv.fr, benoit.grebert@cnu.education.gouv.fr, andreleroy@cnu.education.gouv.fr, christine.lescop@cnu.education.gouv.fr, sylvere.meril@cnu.education.gouv.fr, francoise.michel@cnu.education.gouv.fr, paul-emile.paradan@cnu.education.gouv.fr, galina.perelman@cnu.education.gouv.fr, michael.pevzner@cnu.education.gouv.fr, anne.pichon@cnu.education.gouv.fr, jerome.poineau@cnu.education.gouv.fr, severine.rigot@cnu.education.gouv.fr, christophe.ritzenthaler@cnu.education.gouv.fr, etienne.sandier@cnu.education.gouv.fr, anne.estrade@cnu.education.gouv.fr, frederic.lagoutiere@cnu.education.gouv.fr, samir.adly@cnu.education.gouv.fr, cherif.amrouche@cnu.education.gouv.fr, christophe.biernacki@cnu.education.gouv.fr, delphine.blanke@cnu.education.gouv.fr, marc.dambrine@cnu.education.gouv.fr, francois.delarue@cnu.education.gouv.fr, agnes.desolneux@cnu.education.gouv.fr, serge.gratton@cnu.education.gouv.fr, brigitte.grugeon@cnu.education.gouv.fr, david.lannes@cnu.education.gouv.fr, mariana.haragus@cnu.education.gouv.fr, arnaud.leny@cnu.education.gouv.fr, olivier.ley@cnu.education.gouv.fr, mylene.maida@cnu.education.gouv.fr, emmanuel.maitre@cnu.education.gouv.fr, simon.masnou@cnu.education.gouv.fr, catherine.matias@cnu.education.gouv.fr, magali.ribo@cnu.education.gouv.fr, vincent.rivoirard@cnu.education.gouv.fr,

adeline.leclercq@cnu.education.gouv.fr, marguerite.zani@cnu.education.gouv.fr

Bonjour,

Outre mes demandes de justifications pour mes demandes de CRCT des deux années passées, et de Promotion de l'an dernier, je prie le CNU de bien vouloir justifier de son rejet de mes demandes de CRCT et de promotion 2017.

Pour le cas où le CNU considérerait que son pouvoir de décision n'est pas arbitraire, mais n'aurait pas à justifier de ses décisions auprès de l'enseignant-chercheur ayant déposé sa demande, je vous prie de bien vouloir m'indiquer l'autorité tierce auprès de laquelle le CNU doit justifier de ses décisions, ainsi que le moyen de contacter ladite autorité.

D'avance merci,
Bien Cordialement,
Rémy Malgouyres

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/arbitraire/4951/locution?q=arbitraire#151147>

<http://dictionnaire.reverso.net/francais-definition/arbitraire>

Bonjour,

Au cas où vous sauriez zappé le mail. J'attends une réponse...

Cordialement,
Rémy Malgouyres

Cher Monsieur Saubion,

Je profite d'un moment de calme pour répondre à votre message daté du 17/02/2017.

Il va de soi que ma demande, et, selon moi, le problème de fond posé par mon dossier, ne concerne pas uniquement la personne de la Présidente de la section 27. Cette question va, en fait, bien au delà du CNU lui-même, puisque d'autres demandes (notamment au CNRS), ainsi que le niveau local sont concernés.

Pour moi, ces décisions n'ont pas été simplement "décevantes", mais "scandaleuses".

Je souhaite cependant par ce message clarifier le fait que l'institution aura de toutes manières à répondre sur le fond, d'une manière ou d'une autre, même si je comprends bien que toute réponse par mail ne peut présenter qu'une façade "langue de bois" sur la forme (j'avais d'ailleurs précisé dans ma demande initiale que ça ne m'intéressait pas...).

Je pense tout simplement que ce dossier n'est pas "étouffable" pour des raisons scientifiques, il doit être géré.

Quand à considérer que ma démarche pose un problème de déontologie, j'estime quand à moi que ces questions sont légitimes, et que plus de transparence dans ces domaines pourrait éviter à l'institution un traitement de certains dossiers avec une légèreté qui met en cause la crédibilité de notre système d'évaluation et d'attribution des moyens dans son ensemble.

Je profite de ce nouvel échange pour mettre vos collègues des sections 25 et 26 dans la boucle, car c'est plutôt eux qui ont les compétences pour évaluer le problème SUR LE FOND (voir pièces jointes) s'agissant du caractère pluridisciplinaire de mon projet.

J'ai déjà perdu beaucoup trop de temps pour un projet de ce type dans un domaine où notre fait face à une compétition féroce et fait régulièrement preuve de manque de "réactivité".

Je dois vraiment faire le nécessaire pour trouver rapidement, en France, des interlocuteurs sérieux ; c'est pour moi une responsabilité...

D'avance merci de votre attention et de votre compréhension...

Bien Cordialement,

Rémy Malgouyres

Rappel de votre message daté du 17/02/2017 intitulé "Réponse à vos courriers du 6 janvier 2017"

Je vous réponds en qualité de vice-président de la section 27 du CNU avec copie aux destinataires de vos courriers électroniques du 6 janvier 2017.

Les sections du CNU fonctionnent en toute transparence et dans un souci constant de respect des règles déontologiques. Ce fonctionnement est notamment garanti par l'article 3 du décret n° 92-70 du 16 janvier 1992, rappelé en bas ce courrier, qui vise à prévenir tout conflit d'intérêt. Ces règles ont été précisées par l'arrêté du 19 mars 2010 fixant les modalités de fonctionnement du conseil national des universités.

De plus, il convient de rappeler que toutes les décisions auxquelles se réfèrent vos courriers ont été prises par l'ensemble de la section 27 du CNU siégeant aux sessions de CRCT et de promotions, qui assume donc collégialement les différentes missions qui lui incombent. Par conséquent, aucun de ses membres ne saurait être rendu responsable d'un résultat particulier, fût-il malheureusement décevant pour un candidat.

En outre, le conflit que vous avez mentionné dans vos dossiers a été signalé par les rapporteurs et pris en considération, toujours dans le souci de faire bénéficier le doute au candidat. Ainsi, l'ensemble des membres la section 27 du CNU présents lors des débats peut attester que la présidente a observé une position de totale réserve sur vos dossiers.

Par ailleurs, la méthode que vous avez utilisée pour signaler cet éventuel conflit ne semble pas compatible avec les pratiques déontologiques et universitaires attendues de la part de candidats, par ailleurs également collègues.

Enfin, je vous rappelle que les critères d'appréciation des dossiers ainsi que les recommandations faites aux candidats sur leur mise en forme et leur contenu sont précisés sur le site de la section 27 du CNU à l'adresse suivante: <http://cnu27.iut2.upmf-grenoble.fr/>.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Pour le bureau de la section 27 du CNU,

Frédéric Saubion

Rappel de l'article 3 du décret n° 92-70 du 16 janvier 1992

« Les membres du Conseil national des universités ne peuvent participer ni aux délibérations ou à la rédaction de rapports ayant trait à leur situation personnelle, ni à celles de leurs parents ou alliés jusqu'au troisième degré, ni à celle d'un enseignant-chercheur affecté ou exerçant des fonctions au sein de l'établissement dans lequel ils sont eux-mêmes affectés, ou dans lequel ils exercent ou ont exercé des fonctions depuis moins de deux ans. Ils ne peuvent participer aux délibérations ou à la rédaction de rapports concernant un candidat à la qualification qui a préparé son doctorat ou exercé des activités au sein de l'établissement dans lequel ils sont eux-mêmes affectés, ou dans lequel ils exercent ou ont exercé des fonctions depuis moins de deux ans. Ils ne peuvent participer aux délibérations ou à la rédaction de rapports concernant un candidat à la qualification dont ils ont dirigé ou codirigé la thèse ou s'ils ont été garants de son habilitation à diriger des recherches. »

Rappel de mon message daté du 6 janvier 2017, adressé à l'ensemble de la section 27 (uniquement rang A, titulaires et suppléant) intitulé "Explicitation des Critères au regard de

mon Dossier".

(message concernant ma demande de promotion similaire, mais je considère cette demande comme secondaire)

Bonjour,

J'ai déposé l'an dernier, ainsi qu'il y a deux ans, une demande de CRCT qui a été rejetée par la section 27 du CNU.

J'avais indiqué que, selon moi, Madame Annick Montanvert, Présidente de la Section, avait un conflit d'intérêt sur mon dossier, en raison de l'animosité de nos relations, qui est notoire dans la communauté "Géométrie Discrète" française, dans laquelle j'ai évolué, mais dans laquelle je ne me reconnais plus en raison de mon évolution thématique, qui était clairement indiquée dans mon dossier.

Il m'a été répondu que Mme Montanvert n'avait pas de conflit d'intérêt mais que ma demande était rejetée sur la base des "critères" de la section.

Je comprends fort bien que la comparaison avec les candidats qui ont obtenu le congé ne peut pas m'être communiquée.

Je vous prie cependant, avant de déposer prochainement une troisième demande, de me fournir des explications écrites circonstanciées sur les points suivants :

- 1) Définition du conflit d'intérêt utilisé par le CNU et/ou, la Section 27.
- 2) Détail des éléments de mon dossier qui ont montré des faiblesse au regard des critères de la Section 27 (qui sont consultables sur le site <http://cnu27.iut2.upmf-grenoble.fr/>) et raisons par laquelle, en prenant en compte l'ensemble des critères, mon dossier est apparu insuffisant par rapport à d'autres dossiers.

Pour mémoire, vous trouverez le dossier soumis (à l'exception de la partie projet, pour des raisons évidentes de confidentialité) sur mon site personnel :

<http://malgouyres.org>

Rubrique "About me".

D'avance merci de faire l'effort d'éviter une réponse toute faite, afin de me permettre de mieux préparer ma nouvelle demande, en comprenant peut-être mieux l'interprétation des critères par la Section.

Bien Cordialement,

Rémy Malgouyres

Professeur à l'Université d'Auvergne

--

Remy Malgouyres, PR27

Laboratoire LIMOS - UMR 6158 CNRS,

Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications (ISIMA),

Campus des Cézeaux,

1 rue de la Chebarde,

63170 Aubiere, France.

remy.malgouyres@uca.fr

phone : +33 (0)4 73 17 71 07 -- fax : +33 (0)4 73 17 71 25

<http://www.malgouyres.org>

--

Remy Malgouyres, PR27

Laboratoire LIMOS - UMR 6158 CNRS,

Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications (ISIMA),

Campus des Cézeaux,

1 rue de la Chebarde,

63170 Aubiere, France.

remy.malgouyres@uca.fr

phone : +33 (0)4 73 17 71 07 -- fax : +33 (0)4 73 17 71 25

<http://www.malgouyres.org>

--

Remy Malgouyres, PR27
Laboratoire LIMOS - UMR 6158 CNRS,
Institut Supérieur d'Informatique, de Modélisation et de leurs Applications (ISIMA),
Campus des Cézeaux,
1 rue de la Chebarde,
63170 Aubiere, France.
remy.malgouyres@uca.fr
phone : +33 (0)4 73 17 71 07 -- fax : +33 (0)4 73 17 71 25
<http://www.malgouyres.org>

— Attachments: _____

article-vFinale.pdf	1,3 MB
mixed-integer-real-analysis-fix.pdf	974 KB
CRCT_Version_Definitive.pdf	263 KB